

# BILAN DE LA SESSION D'EXAMEN 2021

23 juillet 2021

La session d'examen 2021 a été organisée dans l'enseignement agricole, tout comme à l'Education nationale, dans un contexte particulièrement difficile lié à la crise sanitaire.

Grâce à une mobilisation remarquable de l'ensemble des personnels impliqués dans la préparation et la mise en œuvre des examens, cette session d'examen 2021 a néanmoins pu être assurée dans des conditions satisfaisantes pour les 75 513 candidats se sont présentés aux épreuves des examens de l'enseignement agricole

## LES AMENAGEMENTS MIS EN PLACE DURANT CETTE SESSION D'EXAMEN

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a pris plusieurs dispositions, tant au niveau réglementaire qu'au niveau du système informatique des examens, pour adapter la session d'examen 2021, en cohérence avec le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de l'Enseignement supérieur :

- Pour les candidats du baccalauréat technologique Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant (STAV), la meilleure note entre la note de l'épreuve terminale de philosophie et les notes de bulletin de philosophie a été retenue.
- Pour les candidats des spécialités de baccalauréat professionnel, les 2 meilleures notes parmi les 3 notes obtenues aux épreuves terminales de français, de mathématiques et d'histoire-géographie ont été retenues.
- Pour les candidats des différentes options de brevet de technicien supérieur agricole, le jury a pu permettre aux candidats jugés méritants, après examen individuel de leur dossier, d'accéder à la session de remplacement positionnée au mois de septembre, lors de laquelle les candidats pourront choisir la ou les épreuves qu'ils souhaitent subir à nouveau.

Afin d'assurer la présence d'un nombre suffisant d'examineurs compétents pour chaque épreuve orale sur les centres de face à face, les aménagements suivants ont été proposés aux missions interrégionales des examens (MIREX) et retenus dès que cela était nécessaire, conformément à l'ordonnance n°1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire :

- La composition de jurys a été très régulièrement allégée ;
- Les outre-mer et la Corse ont organisé quand cela était nécessaire, certaines épreuves orales, soit avec la contribution d'enseignants de l'Education nationale, soit en visio avec le candidat présent dans son établissement ;
- Le vivier des examineurs a été augmenté en mobilisant des enseignants/formateurs de baccalauréat professionnel de français pour les oraux des bacs techno STAV ;
- Quand cela était opportun, les SRFD ont prolongé les contrats des enseignants remplaçants jusqu'à la fin de la session d'examen.

Il y a eu de nombreux remplacements d'examineurs à gérer. Pour cela, les MIREX ont convoqué d'autres examineurs, en puisant dans le vivier. Le taux de remplacement a été très variable selon la filière et la discipline. Le taux généralement constaté est entre 10 et 20%. Il a pu localement atteindre 80 % dans une filière.

Les MIREX ont souvent dû gérer des remplacements en cascade, une part non négligeable des postes d'évaluation ayant fait l'objet de plusieurs défections successives. Un bilan plus précis des remplacements effectués sera produit par le bureau des examens à la rentrée scolaire.

Il est toutefois à noter et souligner que, dans les cas où les MIREX se sont retrouvées à cours de solutions pour organiser les épreuves et ont informé les établissements que, faute d'examineurs, les épreuves ne se tiendraient pas, de nouveaux examinateurs se sont proposés, en nombre suffisant.

## **UN DEROULE SATISFAISANT AVEC QUELQUES DIFFICULTES PONCTUELLES**

### ➤ Les centres de composition écrite

Les candidats ont été reçus dans de bonnes conditions dans les centres de composition écrite, avec les surveillants nécessaires et les éventuels aménagements d'épreuves auxquels certains candidats avaient droit.

La vigie des examens a bien fonctionné et a permis de répondre à quelques questions en temps réel au moment de la lecture des sujets par les candidats. Quelques précisions ont été données aux candidats en séance, et trois correctifs ont été diffusés.

### ➤ Les épreuves orales

Les épreuves se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes pour les apprenants, tout candidat a pu passer son oral dans le délai imparti.

Il est arrivé très régulièrement qu'il manque un ou deux examinateurs par centre. La difficulté a été réglée à chaque fois par la MIREX qui a mobilisé d'autres examinateurs ou a basculé les candidats sur les autres examinateurs présents, qui ont su s'organiser pour les prendre en charge.

Aucun candidat n'a été contraint, faute d'examineur le jour de son oral, d'être reconvoqué en septembre. A chaque fois qu'un examinateur faisait défaut une solution a été trouvée le jour même pour rebasculer ces candidats sur un autre poste d'examineur, sauf pour une dizaine de candidats, qui, pour une épreuve, ont été reconvoqués quelques jours plus tard dans la même semaine (cela s'est produit à un seul endroit en France).

### ➤ Les absences de candidats

Le nombre de candidats absents aux épreuves est de 2717 candidats au total, dont BEPA 754, CAPA 482, BTSA 543, Bac pro 898 et Bac techno 40 (à titre de comparaison, en 2019 : 2481 candidats absents, dont BEPA 583, CAPA 449, BTSA 560, Bac pro 839 et Bac techno 50).

Ce nombre est un peu plus important (+10%) que lors d'une session normale. Cette légère augmentation, qui porte principalement sur la filière BEPA, peut s'expliquer par une stratégie de choix d'obtention de l'attestation intermédiaire en lieu et place du diplôme pour des candidats qui ne se sont pas présentés aux épreuves. Ces candidats sont rattachés à un faible nombre d'établissements scolaires.

La justification de l'absence est réalisée directement auprès du service en charge de l'organisation des examens, elle conditionnera l'accès à la session de remplacement.

### ➤ Les corrections des copies

Les centres de corrections de copie ont accueilli les effectifs de correcteurs suffisants pour pouvoir établir les notes des candidats selon le calendrier établi. Suite aux défections parfois en nombre important des correcteurs (jusqu'à 20 % sur certains centres), les copies ont pu être réparties entre les correcteurs présents, les MIREX ont pu être amenées à convoquer de nouveaux correcteurs le jour même du début du centre, et également à allonger la durée des centres de correction.

Deux incidents sont à déplorer, dus à un défaut du transporteur : 2 lots de copies d'examens ne sont pas arrivés dans le centre de correction où ils étaient attendus. Il s'est agi d'une part d'un lot de copies de baccalauréat professionnel d'épreuve professionnelle des spécialités SAPAT, TCV alimentation et TCV animalerie pour 50 candidats et, d'autre part, d'une épreuve générale de mathématiques pour 10 candidats.

Les MIREX concernées ont organisé rapidement une session extraordinaire pour permettre aux candidats concernés de recomposer sur le sujet dit " de secours", au cours de la même session d'examen, et de se voir délivrer le diplôme en même temps que leurs camarades. A part un candidat, tous les autres ont obtenu leur diplôme.

## LES PISTES D'AMELIORATION A TRAVAILLER

Un retour d'expérience est conduit entre début juillet et fin septembre 2021. Ce retour d'expérience permettra de retenir des pistes d'améliorations à mettre en place pour la session 2022.

En particulier, 3 points d'amélioration ont déjà été identifiées :

- L'organisation des examens pour les BTSA qui peut être encore simplifiée ;
- La sécurisation des sujets d'examen lors de leur distribution dans les centres d'examen ;
- La sécurisation des envois de copies d'examen à corriger.

## LES RESULTATS EN QUELQUES CHIFFRES

Sur 78 918 inscrits, 75 513 candidats se sont présentés aux épreuves des examens de l'enseignement agricole à l'occasion de la session de juin 2021. Le taux global de réussite est de 90,9%.

Diplômes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite*
<b>Baccalauréat Général</b>	1 692	1 657	1 634	98 ,6%
<b>Baccalauréat Professionnel</b>	25 440	24 534	22 644	92,3%
<b>Baccalauréat Technologique série STAV</b>	4 904	4 861	4 788	98,5%
<b>Brevet d'études professionnelles agricole</b>	23 427	22 335	20 384	91,3%
<b>Brevet de technicien supérieur agricole</b>	14 870	14 035	11 397	81,2%
<b>Certificat d'aptitude professionnelle agricole</b>	8 585	8 091	7 771	96%
<b>Total</b>	<b>78 918</b>	<b>75 513</b>	<b>68 618</b>	<b>90,9%</b>

\* Taux de réussite = Admis/Présents

Concernant les aménagements, la note de contrôle continu a été substituée à la note de l'épreuve de philosophie pour 60% de candidats du bac techno STAV.

## **LES REMERCIEMENTS DE LA DGER A TOUTES LES EQUIPES EN DRAAF ET EN ETABLISSEMENTS**

Au final, la session d'examen 2021 s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes pour les candidats.

Concernant les épreuves écrites terminales, les candidats ont été reçus dans de bonnes conditions dans les centres de composition écrite, avec les surveillants nécessaires et les éventuels aménagements d'épreuves auxquels certains candidats avaient droit.

De même, les épreuves orales se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes, tout candidat a pu passer son oral dans le délai imparti.

Enfin, les corrections des copies ont été menées selon le calendrier établi.

Ces résultats sont le fruit de l'implication remarquable des équipes d'enseignants et de formateurs dans les établissements, des chefs d'établissements, des chefs de centres, des présidents et présidents adjoints de Jury, des équipes dans les missions interrégionales des examens en DRAAF. Collectivement, ils ont répondu présent dans un contexte particulier pour assurer la tenue de cette session d'examen.

La directrice générale adresse à chacun ses plus vifs remerciements pour ce succès collectif au bénéfice des jeunes de l'enseignement agricole.